

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1736**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Cession, à la société Foncière du Léman, d'un tènement stué 110, rue du Companet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1736**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Cession, à la société Foncière du Léman, d'un tènement situé 110, rue du Companet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 20 août 2003, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à l'accueil d'activités économiques, une parcelle de terrain nu située au 110, rue du Companet à Rillieux la Pape dans la zone industrielle de Périca et cadastrée sous le numéro 80 de la section CH, d'une superficie globale de 14 509 mètres carrés.

Ce tènement n'ayant fait l'objet d'aucun projet particulier à ce jour, la Communauté urbaine a souhaité organiser une consultation d'opérateurs-aménageurs, en vue de sa cession.

La consultation s'est déroulée sur la base d'un cahier des charges exigeant, outre le respect des prescriptions urbaines et environnementales spécifiques au site, une réponse en matière architecturale de haute qualité environnementale ainsi que l'obligation de prévoir dans le programme projeté la relocalisation de la société Gabialex en août 2011.

Cette société est actuellement implantée dans une propriété communautaire située dans la zone d'activités concertée (ZAC) nord du quartier de l'Industrie à Lyon 9°. Son départ est rendu nécessaire dans le cadre de l'aménagement de la dite ZAC.

A l'issue de la consultation, la société MCG a été désignée lauréate eu égard à sa proposition financière et au vu du programme projeté. Celui-ci totalise une surface hors œuvre nette (SHON) de 6 948 mètres carrés, soit 5 980 mètres carrés de locaux d'activités et bureaux associés destinés à la société Gabialex et quatre locaux d'activités et bureaux associés d'une surface totale de 968 mètres carrés pour l'accueil de PME/PMI ou d'artisans.

Toutefois, si l'acquéreur réalisait un programme de plus de 6 948 mètres carrés de SHON, il devrait s'acquitter d'un complément de prix de 88,59 € pour tout mètre carré de SHON supplémentaire.

Par décision du Bureau n°B-2010-1490 du 29 mars 2010, la Communauté urbaine a autorisé la société MCG ou toute personne se substituant à déposer une demande de permis de construire sur le site.

La Communauté urbaine de Lyon a donné son autorisation, en date du 8 juin 2010, à la substitution d'acquéreur demandée par le lauréat et désignant la société Foncière du Léman.

Aux termes du compromis, la cession de ce tènement à la Société foncière du Léman interviendra au prix de 615 523,32 € ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 9 décembre 2009 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société Foncière du Léman pour un montant de 615 523,32 € du tènement cadastré sous le numéro 80 de la section CH situé 110, chemin du Companet à Rillieux La Pape, en vue de la réalisation d'un programme d'activités économiques.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisée sur l'opération n° 1755, le 28 juin 2010 pour la somme de 17 300 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2010 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 615 523,32 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 447 571,41 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.